

de la Convention qui ont été forcés de fuir leur patrie. Il n'est pas chargé de s'attaquer aux causes sous-jacentes des mouvements de réfugiés. Le HCR est un organisme d'aide humanitaire et non pas un organisme d'aide au développement. Cependant, la perspective de vastes nombres de personnes déplacées pour motifs environnementaux qui pourraient avoir besoin d'une forme d'aide renforce la nécessité d'une coopération entre le HCR et les institutions qui encouragent un développement durable. En outre, le HCR n'intervient normalement que s'il est invité à le faire par le gouvernement du pays concerné.⁶ En plus d'envisager un rôle officiel pour le HCR en ce qui concerne les réfugiés pour motifs environnementaux tels que définis dans ce document, le HCR pourrait jouer un rôle utile en fournissant de l'aide à un groupe plus vaste de personnes déplacées pour motifs environnementaux.

La question plus générale est celle-ci : «Quels sont les types d'intervention requis dans le cas des personnes déplacées pour motifs environnementaux par opposition au groupe plus étroit des réfugiés pour motifs environnementaux?» La façon la plus efficace d'intervenir est probablement de s'attaquer aux causes profondes, ce qui inclut la réduction de la pauvreté, l'assistance technique et l'aide à la planification démographique. L'attention ne devrait cependant pas s'arrêter aux pays d'émigration. De nombreux pays en développement qui accueillent d'importants nombres de personnes déplacées pour motifs environnementaux pourraient avoir besoin de l'aide internationale.

Ce document suggère que la communauté internationale doit accorder une plus grande attention aux causes des mouvements de réfugiés et au mouvement des personnes déplacées pour motifs environnementaux. Dans l'ensemble, il est nécessaire que les institutions nationales et internationales s'attaquent d'une façon intégrée au problème des réfugiés, des réfugiés pour motifs environnementaux et des personnes déplacées d'une façon intégrée. Le Sommet mondial pour le développement social a fait ressortir l'interdépendance de ces questions. La question des migrants pour motifs environnementaux, avec tout ce qu'elle comporte de facteurs environnementaux, sociaux, politiques et économiques, est une manifestation de cette interdépendance.

⁶Barbara Kavanagh et Steve Lonergan, «La dégradation de l'environnement, les déplacements de population et la sécurité de la planète : survol des problèmes en cause,» Document d'information préparé pour le compte du Programme canadien des changements à l'échelle du globe, Société royale du Canada, décembre 1992, p. 57.